

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 17 novembre 2011

CG 11/5^{ème}/I-03

L'an deux mil onze, le 17 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM. Albert, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;

Absents excusés ayant donné procuration de vote : MM. Astoul, Cambon, Marty Michel et Moignard.

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS
DU TARN ET DE LA GARONNE
DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2011**

—
J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de notre Assemblée, le projet de décision modificative n° 2 pour l'exercice 2011 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion le 27 octobre 2011.

L'équilibre général de ce projet s'établit en mouvements réels à **84 734,00 €**.

Les dépenses s'établissent de la façon suivante :

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles

Compte 2157	Matériel et outillage technique	-1 200,00 €
Compte 2188	Autres immobilisations corporelles	4 142,00 €
	<u>Immobilisations en cours</u>	

CHAPITRE 23

Compte 231318	Autres bâtiments publics.....	-1 898,00 €
Compte 23188	Autres immobilisations corporelles	7 419,00 €
Compte 2381	Avances et acomptes versés.....	-13 261,00 €

CHAPITRE 020 Dépenses imprévues - 300,00 €

Total des dépenses d'investissement -5 098,00 €

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE 011 - Charges à caractère général

Compte 60	- Achats	20 936,00 €
Compte 61	- Autres charges externes	34 054,00 €
Compte 62	- Autres services extérieurs	22 090,00 €
(sauf 621)		
Compte 63	- Autres impôts, taxes et versements assimilés...	38,00 €
	- Sous-total des dépenses du chapitre 011	<u>77 118,00 €</u>

CHAPITRE 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Compte 6332	- Cotisations versées au F.N.A.L.	-50,00 €
Compte 621	- Autre personnel extérieur	-9 100,00 €
Compte 64	- Charges de personnel	<u>9 353,00 €</u>
	- Sous-total des dépenses du chapitre 012	203,00 €

CHAPITRE 66 - Charges financières 10 738,00 €

CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles 1 773,00 €

Total des dépenses de fonctionnement 89 832,00 €

TOTAL GENERAL DES DEPENSES 84 734,00 €

L'ensemble de ces dépenses est équilibré par les recettes suivantes :

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

Compte 10222 - FCTVA	42,00 €
Compte 13 - Subventions d'investissement	-1 184,00 €
Total des recettes d'investissement	-1 142,00 €

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	13 929,00 €
Compte 74 - Dotations et participations	71 947,00 €
Total des recettes de fonctionnement	85 876,00 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES	84 734,00 €

S'agissant des tarifs 2012, le conseil de gestion a souhaité ne pas vous proposer leur approbation. En effet, il est apparu nécessaire de revoir la grille tarifaire, compte tenu de la réouverture du site prévue en juin 2012, à l'issue de la période des travaux relatifs aux locaux de cuisine et de restauration, et des évolutions en cours quant aux prestations d'animation. En particulier, il semble souhaitable de simplifier cette dernière pour une meilleure lisibilité et surtout d'intégrer au mieux la valorisation des prestations d'animation proposées, soit en interne par nos équipes, soit par des prestataires extérieurs. Ainsi, les tarifs 2011 restent en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle grille tarifaire vous soit proposée à l'occasion de l'examen du Budget Primitif 2012.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur le projet de décision modificative n° 2 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne pour 2011, tel qu'il vient de vous être présenté et sur le maintien des tarifs 2011 jusqu'à la proposition d'une nouvelle grille tarifaire.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion de la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne réuni le 27 octobre 2011,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la décision modificative n° 2 de 2011 de la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne qui s'équilibre à 84 734,00 €;
- Approuve le maintien des tarifs 2011 jusqu'à la proposition d'une nouvelle grille tarifaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,